

1506 (17 JUIN).

A nos amez et feaulx les gens de notre cour de Parlement du Daulphiné.

De par le Roy Daulphin.

Nos amez et feaulx, nous avons esté advertiz des abbus et faulcetez qui par cy devant ont eu cours au fait des monnoyes de nostre pais du Daulphiné, qui redonde grandement au détriment de nous et de la chose publique. A cette cause et pour eviter ausd. abuz, nous vous mandons et expressément enjoignons que ayez à deffendre que l'on ne besoigne aux monnoyes dud. pais fors à celle de Grenoble, sur laquelle entendons que y ayez l'ueil qu'il ne se feist chose que n'en puissiez respondre et jusques à ce que autrement en soit par nous ordonné, à quoy ne veuillez faire faulte. Donné à Paris le 17^e jour de juing. Signé : LOYS. — GEDOYN.

Ces lettres furent présentées à la chambre des comptes le 30 juillet 1596.

(Quintus liber, fol. 56 r^e.)